



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260415-2187221-AR

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le : 15/04/2026

### ARRÊTÉ N° ARR\_2026\_284

**Objet** : délégation de la fonction d'officier d'état civil à Monsieur Olivier PONEAU, Conseiller municipal, pour la célébration d'un mariage le 25 avril 2026

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18, L2122-32, et LO2122-4-1,

**VU** le Code civil, et notamment ses articles 63 à 76,

**VU** l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que le maire et les adjoints sont officiers d'état civil,

**CONSIDÉRANT** que le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Olivier PONEAU est Conseiller municipal de Vélizy-Villacoublay et détient la nationalité française,

### ARRÊTE

**Article 1** : Monsieur Olivier PONEAU, Conseiller municipal, reçoit délégation de fonctions en qualité d'officier d'état civil pour célébrer, à titre exceptionnel, le 25 avril 2026, le mariage de Madame Cyriane MATHIEU avec Monsieur Xavier CORNEVIN.

A ce titre, Monsieur Olivier PONEAU reçoit délégation pour authentifier les copies, procéder à la délivrance et à la signature des actes de mariage, des avis de mentions à transmettre aux mairies de naissance et au registre des mariages.

**Article 2** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis au Préfet des Yvelines et au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Versailles.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 14 avril 2026



*P. Thévenot*

Pascal Thévenot  
Maire